



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CAEN du 17 mai 2023

Monsieur le Préfet,
Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités

Revalorisation des salaires

La revalorisation salariale, présentée par le ministre le 20 avril dernier, est composée de deux entités : le socle et le pacte. Elle porte sur le traitement indemnitaire, sur le déroulement de carrière et sur des mesures individuelles en contrepartie de nouvelles tâches.

Travailler plus pour gagner plus, non rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années... malgré des avancées arrachées par la mobilisation de la profession initiée par la FSU, les annonces restent totalement insatisfaisantes sur les montants et les modalités.

L'enveloppe budgétaire allouée, largement insuffisante, ne permet en moyenne qu'une revalorisation de 5,5% des enseignants, loin des promesses présidentielles. Le montant de l'ISAE est porté à 2 550 euros brut par an soit une augmentation de 96 euros net par mois. Les personnels non concernés par l'ISAE ou l'ISOE verront leurs indemnités abondées de façon équivalente. Une hausse de la prime d'attractivité sur les échelons 1 à 7 a aussi été actée, excluant de fait les milieux et fin de carrière.

Ce ne sont que des mesures indemnitaires qui sont proposées. Bien loin de l'exigence de mesures indiciaires qui garantissent l'équité entre tous les personnels et qui elles seraient prises en compte intégralement pour la retraite.

le PACTE

A l'instar des autres organisations syndicales, la FSU tient ici à exprimer son opposition au pacte annoncé par le ministre de l'Éducation Nationale. La FSU critique l'attitude irresponsable du Président de la République et considère que le pacte propose une augmentation de la charge de travail sans amélioration des conditions de travail ni de réelles mesures de revalorisation salariale.

La FSU souligne également le décalage entre les discours politiques sur l'égalité femmes/hommes et les mesures du ministère de l'Éducation nationale. Le pacte va aggraver les inégalités entre les sexes. Il est en fait un véritable outil de destruction du service public de l'Éducation.

Si Le Président de la République veut vraiment que les enseignants soient remplacés, il faut des moyens humains pour garantir les remplacements.

Face à des choix gouvernementaux déconnectés des exigences de la profession, la FSU ne reste pas les bras croisés. **Elle appelle les personnels à ne pas s'engager dans le PACTE et soutiendra celles et ceux qui subiraient des pressions. Elle mobilisera la profession dès la rentrée, y compris par la grève, pour exiger une**

véritable revalorisation de 300 euros nets sous forme de point d'indice pour répondre à la baisse continue de pouvoir d'achat des personnels..

Non aux suppressions de postes, oui à l'extension des Réseaux d'Education Prioritaire renforcée

Le second degré a été particulièrement touché par les suppressions de poste, à la rentrée 2023 ce sont 106 ETP qui auront disparus dans le second degré. dans le premier degré, c'est 25 postes de moins. Ces suppressions vont dégrader massivement le service public d'éducation en Guadeloupe. Dans certains établissements, notamment en seconde, les classes sont surchargées et ne permettent pas de prendre en compte d'une manière satisfaisante les difficultés des élèves. Pourtant notre territoire est trois fois plus touché par l'illettrisme que l'hexagone. En effet, un rapport parlementaire de 2021, a constaté que les résultats aux examens étaient certes en progression mais qu'une grande partie des élèves en difficultés avaient délaissé le cursus scolaire. L'Education Nationale en Guadeloupe ne doit pas devenir une école au service d'une élite mais doit rester l'école de tous les enfants guadeloupéens. Aucun élève ne doit être laissé au bord du chemin à cause de politiques comptables de l'éducation. Nos enfants méritent mieux.

Notre académie a besoin de mieux, de plus, et le classement en éducation prioritaire renforcée fait partie des solutions. Les élus, lors de la CTAP, se sont prononcés à l'unanimité pour une forte extension de la carte de l'éducation prioritaire renforcée. la FSU redit ici cette nécessité pour sortir enfin de la spirale infernale de l'échec scolaire.

Situation des contractuels de notre Académie

Il y a presque un an, le 31 mai 2022, la FSU avait alerté sur la situation des agents contractuels et de la non application de notre Académie concernant le décret 2016-1171 du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Un groupe de travail a suivi, des annonces largement insuffisantes ont été faites, loin des attentes des personnes parmi les plus précaires de notre Académie. Le chantier étant important, il avait été annoncé que les travaux devaient continuer mais depuis rien.

Il vous appartient, Madame la Rectrice, de mettre fin à l'injustice que subissent nos contractuels.

Aussi, la FSU va continuer à se battre pour que ce décret qui va bientôt fêter ses 7 ans s'applique ici en Guadeloupe. En mai 2022, nous étions la dernière académie à ne pas appliquer ce décret. En 2023, nous restons à jamais les derniers.

Lycées en faillite ou presque

Plusieurs lycées de l'académie sont en difficulté financière, faute du versement de l'intégralité de la subvention de fonctionnement par le Conseil régional. Les activités et projets pédagogiques sont parfois empêchés, ce qui pénalise les élèves.

Un lycée est proche de la banqueroute, le lycée Jardin d'essai. La créance de la collectivité envers cet établissement s'élève désormais à 161 000 euros. Elle excède la subvention annuelle de fonctionnement qui est de 150 000 euros. Le fonctionnement de ce lycée est gravement perturbé par cette situation, qui s'aggrave d'année en année malgré de nombreuses relances. La communauté scolaire avait

même alerté personnellement le président de région, qui s'était engagé à ce que les choses rentrent dans l'ordre.

Monsieur le président de région, que comptez-vous faire pour que les jeunes scolarisés dans les lycées de Guadeloupe ne soient plus victimes de cette situation scandaleuse ?

Enseignement agricole

Depuis des années, l'EPLEFPA de Guadeloupe (comprenant le lycée agricole, l'exploitation agricole, le CFA agricole et les CFPPA de Basse Terre et Grande Terre) nouvellement renommé « Guadeloupe AgroCampus » est en souffrance financière.

Cette entité se retrouvant dans cette situation au gré des différentes réformes gouvernementales est amenée à gérer sa trésorerie comme une entreprise du secteur privé à la recherche de financement alors que c'est un établissement public devant assurer aujourd'hui en priorité le paiement des salaires des agents contractuels payés sur budget d'établissement (agents administratifs et d'entretiens, AE, AESH et formateurs).

L'impact de la masse salariale oblige la direction à faire des choix stratégiques tels qu'actuellement il n'y a plus vraiment de budget pour l'achat de matériel pédagogique voire certaines fois de denrées alimentaires pour la restauration.

Cette situation génère une grande souffrance psychologique du personnel ne pouvant plus conduire les différents projets scolaires ; certains agents se retrouvent même obligés à acheter du matériel avec leurs propres moyens financiers pour la réussite des apprenants.

De plus, cet EPL souffre également d'un gros problème d'infrastructures et d'entretien des bâtiments ainsi que du renouvellement du mobilier : exemple des salles de cours du lycée qui ne sont pas équipées en internet et en matériel informatique, du CDI où la majorité du mobilier aujourd'hui obsolète n'a pas été changée depuis près 30 ans, du laboratoire de génie alimentaire qui ne répond plus aux normes sanitaires et sécuritaires en vigueur, du CFPPA de Vieux Habitants qui ne doit plus recevoir de public dans certaines salles, etc.

A l'heure où nous entendons parler de plus en plus d'autonomie et de souveraineté alimentaire et que nous devons former une future génération d'agriculteurs, **la FSU Guadeloupe demande aux différentes autorités notamment à la collectivité régionale une subvention financière exceptionnelle pour préserver la structure et les emplois ainsi qu'un véritable plan de travaux de réhabilitation pour les différents sites du « Guadeloupe AgroCampus » en vue de la réussite de nos apprenants et du bien-être au travail du personnel.**

Savoir nager

Le 1er mai dernier, la Guadeloupe a eu à déplorer 2 nouvelles noyades. **Un drame qui interpelle les enseignants d'EPS pour qui la prévention et la diminution des risques de noyades devrait devenir une priorité en Guadeloupe !**

Ce constat alarmant est unanimement reconnu par l'ARS et la CRDS de la Guadeloupe. Ainsi, l'ARS Guadeloupe observe que **le taux d'incidence des noyades est 3 fois plus élevé en Guadeloupe qu'en France Hexagonale** (Entre 2014 et 2020, 130 noyades d'enfants ont été recensées, dont 10 décès et plusieurs

cas de séquelles graves.). Le rapport de la CRDS du 23 février 2023 stipule quant à lui : “La capacité à nager apparaît globalement et significativement moins élevée en Guadeloupe qu’en France métropolitaine.

Il est donc urgent d'apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible. (Recommandation N°1 de l'enquête NOYADES 2021 de Santé Publique France et de l'ARS Guadeloupe) à travers un “parcours de formation du non-nageur (qui) débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du savoir-nager doit se poursuivre sur l'ensemble du cursus scolaire , prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.” (extrait site Eduscol).

Il faudra également porter l'accent sur **la surveillance** parentale et sur la surveillance des zones de baignades (recommandation de l'enquête NOYADES 2021 de Santé Publique France et de l'ARS Guadeloupe).

Les préconisations de Santé Publique France, de l'ARS et de l'Education Nationale sont pourtant connues de tous. A l'inverse de ces préconisations nationales, nous notons des incohérences dans les choix faits dans l'académie pour lutter contre les risques de noyade.

En primaire , combien d'écoles peuvent effectivement travailler l'aisance aquatique et le savoir nager ? Ont-elles un budget alloué pour les transports et frais de location des installations sportives ? Combien de parents ont-ils suivi la formation et reçu l'agrément pour aider à l'encadrement des séances de natation dans l'académie ?

En collège, comment renforcer l'apprentissage de la natation lorsque les subventions des collectivités territoriales ont baissé de 40% cette année dans certains établissement comme c'est le cas par exemple au collège Bois Rada.

En lycée, où les effectifs sont supérieurs à 30 élèves par classe, comment renforcer l'apprentissage de la natation lorsque le Rectorat transforme les HSA en HSE, et que l'on ne peut plus dédoubler les classes ?

Enfin, sur tout le cursus de la maternelle au lycée, de combien d'heures effectives d'apprentissage de la natation les élèves Guadeloupéens bénéficient-ils ?

Pourtant, la FSU avec les enseignants d'EPS ont des propositions pour diminuer les risques de noyade en Guadeloupe :

- 1. Allouer des subventions fléchées pour l'apprentissage de la natation aux écoles primaires et dans le secondaire.**
2. Attribuer des HP fléchées dans le secondaire pour permettre le dédoublement de l'enseignement de la natation
3. chaque année scolaire, **mettre en place 2 temps de formation à l'encadrement des séances de natation aux parents volontaires**
4. proposer des temps de **formation à la natation aux enseignants du 1er et second degré**
5. **recycler périodiquement (tous les 3 ans) les enseignants d'EPS aux 1er secours et au sauvetage aquatique**
6. **lutter contre les “zones blanches”**, zones dépourvues de bassins de natation et améliorer la coordination entre les acteurs sportifs avant tout nouveau projet de construction de bassin de natation (cf. rapport de la CRDS de Février 2023)

Service de santé

L'intervention des Infirmières de l'Éducation Nationale, maillon indispensable et acteur essentiel de la santé à l'école, se décline dès la 3ème année de maternelle et se poursuit jusqu'au post Bac. Les IDE s'emploient à promouvoir la santé auprès des élèves conformément à la définition de l'OMS, «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».

Afin d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves et étudiants, afin d'assurer un suivi de qualité, nous avons besoin de matériel de dépistage pour répondre aux exigences de la Circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015.

Comment répondre au principe de la République qui est « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE » ?

De quelle liberté parle-t-on si les infirmières, personnelles sur le terrain ne peuvent assurer l'égal accès au dépistage pour tous les élèves, faute de matériel ?

Comment parler d'égalité des chances si celles-ci sont dans l'incapacité de dépister certains troubles pouvant entraver leur scolarité. Les élèves de l'académie méritent de recevoir le même dépistage quelque soit la commune. il est plus que regrettable que certaines infirmières soient convenablement dotées en matériel de dépistage que grâce à leurs relations privilégiées avec l'édile.

Comment tisser des liens de fraternité entre infirmières, entre élèves, entre parents ? Les infirmières, professionnel de santé de premier recours, doivent être attentives à tous les élèves, et particulièrement à ceux qui pourraient ne pas bénéficier, dans leur environnement social ou familial, des attentions nécessaires à leur bon développement. Elles assurent là un rôle essentiel au sein de la communauté éducative.

A qui incombe la commande de matériel de dépistage infirmier en milieu scolaire ? Les mairies, le conseil général, le conseil régional, le rectorat ? Se renvoyer la balle ne sert à rien. **Il est donc urgent qu'une concertation se fasse au plus vite pour dégager les moyens permettant le financement de ce matériel de dépistage.** Nous ne pouvons pas accepter que la santé des élèves de l'académie soit pris en otage.

La FSU Guadeloupe exige que toutes les infirmières reçoivent tout le matériel indispensable à la bonne prise en charge de tous les élèves de l'académie afin de contribuer à la réussite scolaire et ainsi réduire les inégalités sociales, sachant que leurs besoins de santé et particulièrement de santé mentale n'ont cessé d'augmenter.

Réforme des retraites

A la veille de réunions bilatérales organisées par la Première ministre avec les organisations syndicales, la FSU Guadeloupe, comme tous les personnels de l'académie, réaffirme son opposition à la réforme des retraites. **La FSU Guadeloupe soutient la proposition de loi supprimant l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation.** Le 8 juin, l'Assemblée nationale pourra, pour la première fois, se prononcer par un vote portant sur la réforme des retraites.

Nous appelons solennellement les députés à la responsabilité en votant favorablement ce texte. Ils respecteront ainsi la volonté de la population massivement exprimée depuis janvier.

La FSU réaffirme que c'est une question de justice sociale. Cette réforme des retraites est injuste et brutale tout comme l'est par exemple la dégressivité des allocations chômage, la conditionnalité d'accès au RSA ou des bourses étudiantes. **A l'inverse, l'enjeu du pouvoir d'achat est central. Elle porte notamment la nécessaire augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études.**

La FSU Guadeloupe réaffirme son rejet de ce recul social et appellera le 6 juin, à une journée de grève et de manifestations.

Nous continuerons à travailler pour plus de justice sociale.

Les représentants de la FSU Guadeloupe au CAEN

